

CADRES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DONNÉE

Cadre **général** de l'ouverture et de l'usage des données publiques

Directives européennes **PSI 1 2 et 3** de 2003 à 2019 « Données ouvertes et réutilisation des informations du secteur public », et **lois CADA 1978 ou Lemaire 2016** -> **CRPA** (Code des Relations entre le Public et l'Administration) : **principe de gratuité par défaut de la réutilisation des informations publiques** ;

Cadre **sectoriel** de l'ouverture et de l'usage des données publiques : **géographique**

La directive **Inspire du 14/03/2007** s'applique aux données géographiques dès lors qu'elles concernent l'un des thèmes figurant dans les annexes (annexe 3 thème 12 : risques naturels, **tous phénomènes hydrologiques**). La directive impose aux autorités publiques, d'une part de rendre ces données accessibles au public en les **publiant sur Internet**, d'autre part de les partager entre elles.

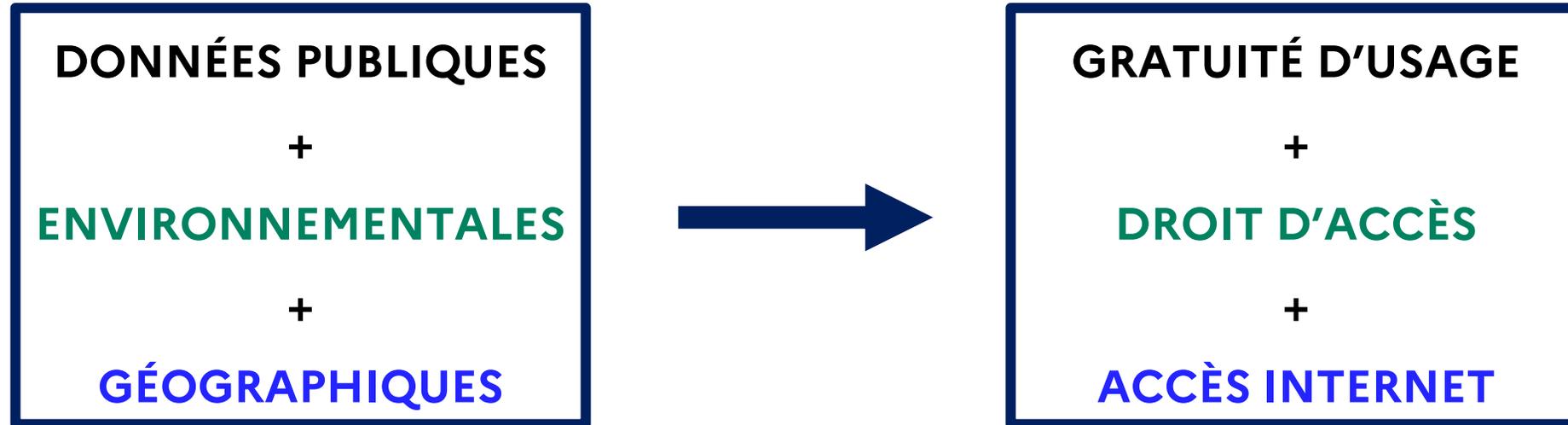
Cadre **sectoriel** de l'ouverture et de l'usage des données publiques : **environnement**

2002 : **Convention européenne d'Aarhus** → directive 2003/4 → loi du 26 octobre 2005 → dans le code de l'environnement : article L124-1 établit : **le droit de toute personne d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues, reçues ou établies par les autorités publiques** ou pour leur compte ;

article L124-2 du C.Env :

Est considérée comme **information relative à l'environnement...** toute information disponible, quel qu'en soit le support, concernant : L'état des éléments de l'environnement, notamment l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol, les terres, les paysages, les sites naturels, **les zones côtières ou marines** et la diversité biologique, ainsi que les interactions entre ces éléments ;

RÉSUMÉ / POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DONNÉE



BÉNÉFICES DE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DONNÉE

- Susciter l'usage de ses données par le plus grand nombre (Etat, collectivités, acteurs économiques, grand public...) -> **Efficienc**e économique : « *Product once, use many* » (contexte budgétaire) ;
- Éclairer la décision et améliorer la qualité des services, tout en améliorant la **transparence de la vie publique** ;
- Instaurer de **bonnes pratiques métier** en fournissant la connaissance et les outils qui la mettent en œuvre ; Également un forme de publicité pour son savoir-faire ;
- **Fertiliser la recherche** et impulser les collaborations ;
- Favoriser des **nouveaux usages** grâce à l'innovation (start-ups...) ;
- **Faire vivre ses données** via les communautés sur une plateforme (les corriger, les enrichir, les croiser, ...) ;
- Bénéficier des données ouvertes des autres (réciprocité, **cercle vertueux**...) ;